



JEU Vini : NOËL 2025

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

ONATi, Société par actions simplifiée, au capital de 5 122 000 000 XPF, RC Papeete 18 359 B (D01975) dont le siège social est situé au Rond-point de la base marine à Fare Ute, BP 440 Papeete, Tahiti, Polynésie française (ci-après « ONATi » ou « l'Organisateur »), organise du **15 au 24 décembre 2025**, un jeu gratuit, sans obligation d'achat avec tirage au sort.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation au **Jeu Vini : Noël 2025** (ci-après le « Jeu ») est ouverte à toute personne majeure résidant en Polynésie Française, à l'exception du personnel de la S.A.S. ONATi et des personnes vivant dans le même foyer.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. L'Organisateur s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

ARTICLE 3 : PRINCIPE DU JEU

Le Jeu offre la possibilité, aux personnes respectant les critères de participation, de gagner 1 lot chaque jour.

3.1. Participation

Pour participer, il faut :

- Être âgé de 18 ans ou plus ;
- Résider en Polynésie française.

3.2. Mode de participation :

Pour participer, les personnes doivent :

- Se rendre sur la page Facebook Vini accessible depuis l'adresse :
<https://www.facebook.com/vinitahiti/>
- Répondre à la question du jour en commentaire de la publication.

Le tirage au sort aura lieu le lendemain de la session de jeu, à l'exception de la dernière session de jeu mise en place le vendredi, pour laquelle le tirage au sort aura lieu le lundi suivant.

3.3. Cadeaux mis en jeu

Lots	Description	Valeur
Lot n°1 15/12/2025	Une (1) paire d'écouteur Samsung Galaxy Buds3 FE	16 990 F CFP TTC (seize mille neuf cent quatre-vingt-dix francs TTC)
Lot n°2 16/12/2025	Une (1) montre Samsung Galaxy Watch8	45 990 F CFP TTC (quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix francs TTC)
Lot n°3 17/12/2025	Une (1) enceinte JBL Boombox 4	59 990 F CFP TTC (cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix francs TTC)
Lot n°4 18/12/2025	Un (1) téléphone Samsung Galaxy Z Flip7	149 990 F CFP TTC (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix francs TTC)
Lot n°5 19/12/2025	Une (1) tablette Samsung Galaxy S10+ 5G	159 990 F CFP TTC (cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix francs TTC)

La valeur totale des lots s'élève à : **Quatre cent trente-deux mille neuf cent cinquante francs pacifique toutes taxes comprises (432 950 F CFP TTC).**

Aucune contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par le gagnant. Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés. ONATi décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués et du fait de leur utilisation.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les tirages au sort seront réalisés de manière numérique, à l'aide d'un outil compilant les données et générant des tirages aléatoires. Une personne ne peut être tirée au sort qu'une seule fois.

Le nom du gagnant du jour sera affiché en commentaire de la publication annonçant le jeu sur la page Facebook Vini.

Afin de connaître le lieu et les modalités de récupération dudit lot, les gagnants seront invités à nous contacter par message privé en nous transmettant leur nom, prénom et leurs coordonnées téléphoniques.

Les gagnants disposent d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'annonce du gagnant via le réseau social Facebook pour venir récupérer leurs lots.

Passé ce délai, les lots seront considérés comme acquis par ONATi, qui pourra en disposer librement.

Si un gagnant ne souhaitait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aura droit à aucune compensation.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manques de lisibilité des cachets du fait des services postaux.

Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur(s) gain(s).

Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entièvre charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à ONATi.

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés appartenant à leur propriétaire respectif.

ARTICLE 7 : LITIGE ET RÉCLAMATION

Le présent règlement est régi par le droit applicable en Polynésie française

L'Organisateur se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sous réserve de leur accord exprès préalable, les gagnants autorisent ONATi à utiliser leurs nom, prénom et, le cas échéant, leur adresse dans le cadre de leur communication publicitaire et promotionnelle sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur Lot. Conformément à l'article 9 du Code Civil, ONATi devra, préalablement à toute utilisation du droit à l'image du ou des gagnants dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle, être expressément autorisée par ces derniers.

L'Organisateur et son prestataire s'engagent à respecter la Loi Informatique et Libertés s'agissant du traitement des données personnelles des participants dont ils sont responsables dans le cadre du Jeu.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du Jeu, de même que celles qui seront recueillies ou produites ultérieurement sont destinées à la direction de l'Organisateur. Elles seront utilisées pour les besoins de gestion de ce Jeu. Elles pourront être communiquées à des fins de gestion, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires, courtiers et assureurs dûment habilités, dans la limite des tâches qui leur sont confiées.

Les participants disposent d'un droit d'accès aux données personnelles les concernant, ainsi que celui de faire rectifier ou supprimer les données inexactes ou obsolètes ou encore s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que les données fassent l'objet d'un traitement.

Les demandes portant sur ces droits peuvent être exercées par courriel à l'adresse suivante : rgpd@onati.pf en précisant l'objet de la demande (droit visé) et en joignant tout justificatif permettant d'attester de votre identité (si nécessaire) ou du mandat en cas de représentation.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DU JEU

Le règlement pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'attention du Service Marketing Digital VINI, BP 440 Papeete, Tahiti, Polynésie Française. L'envoi de cette demande donnant lieu au remboursement du timbre d'expédition au tarif normal en vigueur.

Le règlement pourra être téléchargé directement sur le site internet de Vini, dans la partie documentaire jeu :

<https://www.vini.pf/assistance/documentation/documentation-jeu>

Le présent règlement a été déposé en l'Etude de Maître ELIE, Huissier de Justice, immeuble Te motu Tahiti Faa'a, BP 62755 - 98703 Faa'a TAHITI.